



AVIS PUBLIC

RÈGLEMENT NUMÉRO 2018-155

Spécifiant les modalités relatives au bon fonctionnement du Comité d'embellissement

AVIS vous est par les présentes donné par la secrétaire-trésorière adjointe de la Municipalité de Compton;

QUE lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 10 avril 2018, ses membres ont adopté le règlement numéro 2018-155;

QUE l'objet de ce règlement vise à établir des modalités de fonctionnement du Comité d'embellissement.

QUE l'original dudit règlement est conservé aux archives municipales au bureau du soussigné, à l'Hôtel de Ville au 3, chemin de Hatley, Compton (Québec) où l'on peut en prendre connaissance pendant les heures d'ouverture, soit les lundi, mercredi et jeudi entre 8h30 et 16h00, le mardi entre 8h30 et 17h30 et le vendredi de 8h30 à 12h;

QUE copie peut être délivrée moyennant paiement des frais exigibles.

Donné à Compton, ce 12^{ème} jour du mois d'avril 2018.

Marie-Claude Fournier
Marie-Claude Fournier
Secrétaire-trésorière adjointe